

ORIENTATION

L'activité orientation correspond au domaine des actions qui se déroulent dans un environnement avec incertitude.

Il s'agit d'une activité de déplacement dans un espace d'action d'abord familier et de proximité vers un espace élargi mais toujours repéré et balisé dont le but est d'aller d'un point à un autre en toute sécurité.

C'est une activité au service de l'EPS, où l'élève doit :

- prendre des informations ;
- choisir et programmer son action ;
- agir en autonomie ;
- contrôler ses émotions ;
- vérifier le résultat de ses actions.

Elle permet de construire la représentation de l'espace à partir de l'espace réel, de passer alternativement du plan au terrain et du terrain au plan.

C'est oser agir en sécurité, seul ou en groupe, efficacement dans un milieu naturel et inhabituel.

C'est confronter l'élève à « l'aventure » au risque de se perdre.

C'est adapter ses déplacements à divers types d'environnements.

C'est mesurer et économiser ses efforts afin d'être le plus efficace.

ORIENTATION

RECOMMANDATIONS

Conditions matérielles

Activité pouvant se pratiquer dans un milieu familier: école, quartier, mais aussi dans un milieu inhabituel ou inconnu.

Dans tous les cas le lieu doit être bien délimité.

L'espace d'évolution doit être dans la mesure du possible absolument sécurisé.

Etre sécurisé, cela veut dire:

- que l'on a au préalable reconnu le site, balisé l'espace d'action, délimité le terrain ;
- que l'on utilise des documents fiables (cartes récemment mises à jour) ;
- que l'on possède la liste des élèves présents;
- que l'on évite les zones de marais, sablières ou ruptures importantes de pentes ;
- que l'on a repéré le poste de téléphone le plus proche ou que l'on est muni d'un téléphone portable dont on a vérifié au préalable l'efficacité dans la zone de travail ;
- que l'on a prévu un VTT ou une voiture pour donner rapidement l'alerte en cas de problème ;
- que l'on a avisé le représentant des Eaux et Forêts de l'utilisation de la zone dont il est responsable ;
- que l'on est muni d'un sifflet et d'une trompe ;
- que l'on dispose d'une trousse de secours ;
- qu'une personne du groupe possède l'AFPS ;
- qu'en cas de conditions climatiques défavorables l'activité soit reportée ;
- que l'on a prévu pour chaque enfant une gourde et que les élèves sont munis de chaussures et d'une tenue vestimentaire adaptées à l'activité.

Conditions pédagogiques

Organisation de la séance :

- prévoir 2 adultes au moins par classe.

Groupes de travail :

- Selon les notions à acquérir ou les situations proposées, le travail sera réalisé individuellement, en groupes restreints, 2 ou 3 prioritairement, ou par la totalité du groupe classe.
- Privilégier le travail en atelier, groupes de 2 à 3 élèves.
- Alternier temps de travail, temps de récupération.
- Déterminer et faire respecter les temps de travail afin de pouvoir rassembler et ainsi vérifier que tous les élèves sont présents.

Texte : circulaire 99-136 du 21/09/99 BO hors série N°7 du 23 septembre 1999